

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 4 octobre 2016 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Madame Sylvie Laurain et Messieurs Michel Morin et Ghislain Provost.

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale.

1. **OUVERTURE : 20 h 00**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2016**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Autorisation dépense pour la fête de l'Halloween : 750.00\$
 - b) Autorisation dépense pour la fête de Noël : 3 000.00\$
 - c) Autorisation dépense pour l'achat de micro-casque sans fil : 150.00\$
 - d) Modalité de remboursement de subvention pour le hockey mineur et le patin artistique
 - e) Demande de salle gratuite – Souper spaghetti du 26 novembre de l'école de Saint-Sébastien
 - f) Mandat à M. René Gauvin pour le rapport financier du service des loisirs
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
 - a) Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
 - b) Renouvellement de l'entente intermunicipale d'incendie 5 municipalités
 - c) Dépôt du rapport de l'An 6 du schéma couverture de risques incendies
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun dossier à traiter
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Octroi de contrat pour le déneigement des édifices et stationnements municipaux
 - b) Octroi de contrat pour le déneigement du réseau routier municipal
 - c) Contrat pour le déneigement de la montée Roy avec Venise-en-Québec
 - d) Autorisation dépense pour l'achat d'enseignes de voirie : 410.00\$
 - e) Programmation de la TECQ 2014-2018
 - f) Fin de travaux – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
 - a) Mandat 2017 pour les services juridiques
 - b) Salle gratuite pour le souper de la Fabrique et l'Age d'Or du 27 novembre 2016
10. **VARIA**
11. **COURRIER**
12. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**
13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20 H 37**

1. OUVERTURE À 20 H 00

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-10-148 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2016.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE :

2016-10-149 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2016. ADOPTÉE.

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

LOISIRS ET CULTURE

C1600313	Librairie Moderne, livres de bibliothèque	178.03\$
----------	---	----------

PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

C1600312	Garage Stéphane Belhumeur, survoltage et 4 batteries pour l'autopompe	853.86\$
----------	---	----------

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun fournisseur à payer

HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

C1600314	L'Homme et fils, eau, boulon, location scie à chaîne	57.28\$
C1600315	Municipalité d'Henryville, assainissement 2 ^e trimestre 2016	7 596.59\$
C1600316	Robert Monast arrosage, engrais et mauvaises herbes Ctr commun.	143.72\$
C1600317	Tenaquip ltée, gants, marqueurs, manchon, jus	113.46\$
C1600318	Ferme La Guérinière inc., nivelage mtée Roy de juillet et août	344.93\$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

C1600319	Papeterie Cowansville inc., fourniture de bureau	137.30\$
C1600320	Luc Paradis, Costco système de caméras de surveillance	575.78\$
C1600321	Petite caisse, lait, papeterie, rembours. Bibliothèque	50.00\$
C1600322	Groupe CCL, permis laser avec barre verte	79.04\$
C1600323	Me Paul-Claude Bérubé, honoraires à la Cour municipale	977.87\$

Pour un total de : 11 107.86\$

2016-10-150 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 11 107.86\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. ADOPTÉE.

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

Salaire des élus	Octobre 2016	2 820.78\$
Salaire des employés (admin., voirie et parc)	Septembre 2016	7 558.21\$
Salaire des pompiers	Septembre 2016	2 642.16\$
C1600296	Financière Banque Nationale, renouvellement camion autopompe (Capital au 14 sept. : 14 600.\$) (Frais financ. : 1 626\$)	16 226.00\$
C1600298	Super Soir Venise, diesel camions incendies	207.10\$
C1600299	Groupe Environex, analyse d'eau d'août	63.24\$
C1600300	L'Homme et fils inc., frais de poste, courrier recommandé et timbres	140.16\$
C1600301	FQM – Frais livraison Dicom	13.44\$
C1600302	Ministre des Finances, service de la SQ vers. 2/2	61 268.00\$
C1600303	Régie intermunicipale Eau Potable, quote-part 2016 vers. 3/3	15 509.00\$
C1600304	Garage Yves St-Laurent, essence camion voirie	115.35\$
C1600305	Financière Manuvie, assur. Collective – octobre 2016	1 497.53\$
C1600306	Gestim inc., serv. Inspection municipale – septembre 2016	2 286.91\$
L1600077	Hydro-Québec, électricité Lumières de rues	670.56\$
L1600078	Hydro-Québec, électricité Garage et Loisirs	228.36\$
L1600079	Hydro-Québec, électricité PM1	162.97\$
L1600080	Receveur générale du Canada, DAS d'août 2016	1 521.68\$
L1600081	Ministère du Revenu du Québec, DAS d'août 2016	3 959.36\$
L1600082	Desjardins services de cartes, café et verres pour le bureau	43.77\$
L1600083	MRC du Haut-Richelieu, matières résiduelles d'octobre 2016	4 886.90\$
L1600084	Hydro-Québec, électricité Centre communautaire	289.29\$
Pour un total de :		122 110.77\$

Dépenses autorisées par résolution

C1600297	Consultants S.M., plan intervention aqueduc/égout (2015-10-191)	344.93\$
C1600307	B. Fréreau et fils inc., travaux montées Roy et Lamoureux (2016-08-123)	11 351.20\$
C1600308	André Paris inc., fauchage levées de chemins vers. 2/2 (2016-02-023)	5 490.06\$
C1600309	Aqua Data inc, inspection annuelle des bornes fontaines (2016-08-127)	1 142.57\$
C1600310	Adams Tonte de parterre, tonte des terrains municipaux 2016 (2015-04-106)	7 473.38\$
C1600311	Assoc. Chefs en Sécurité incendie, 2 form. Sécurité civile (2016-09-134)	344.93\$
Pour un total de :		26 147.07\$

5. LOISIRS ET CULTURE

A) AUTORISATION DÉPENSE POUR LA FÊTE DE L'HALLOWEEN

2016-10-151 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une dépense au montant de 750.00\$ pour la fête de l'Halloween qui aura lieu samedi le 29 octobre 2016 au Pavillon des Loisirs. **ADOPTÉE.**

B) AUTORISATION DÉPENSE POUR LA FÊTE DE NOËL

2016-10-152 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une dépense au montant de 3 000.00\$ pour la fête de Noël qui aura lieu dimanche le 4 décembre 2016. **ADOPTÉE.**

C) AUTORISATION DÉPENSE POUR L'ACHAT DE 2 MICRO-CASQUES SANS FIL

2016-10-153 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une dépense au montant de 150.00\$ pour l'achat de 2 micro-casques sans fil pour les spectacles lors d'activités diverses. **ADOPTÉE.**

D) MODALITÉ DE REMBOURSEMENT - SUBVENTION AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien verse une aide financière à ses citoyennes et citoyens pour les activités de loisirs à l'extérieur de son territoire dans le cadre de la Politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien participe financièrement à la gestion des opérations de fonctionnement de l'Aréna de Bedford, via une entente intermunicipale,

**CONSIDÉRANT
EN CONSÉQUENCE :**

2016-10-154 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le remboursement de l'aide financière pour le hockey mineur ainsi que le patin artistique soit entièrement aboli;

QUE la municipalité de Saint-Sébastien encourage fortement ses citoyennes et citoyens à utiliser les services de l'Aréna de Bedford pour le hockey mineur ainsi que le patin artistique. **ADOPTÉE.**

E) DEMANDE DE SALLE GRATUITE POUR LE SOUPER SPAGHETTI DE L'ÉCOLE

CONSIDÉRANT la demande de location de salle de l'École Capitaine-Luc-Fortin, Édifice Saint-Joseph datée du mardi, 20 septembre 2016;

2016-10-155 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la location de la salle communautaire gratuitement pour le souper spaghetti du 26 novembre 2016 au profit de l'activité de financement de l'École Capitaine-Luc-Fortin, Édifice Saint-Joseph. **ADOPTÉE.**

F) MANDAT À M. RENÉ GAUVIN, CPA, POUR LE RAPPORT FINANCIER DES LOISIRS

2016-10-156 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le mandat à M. René Gauvin, CPA, pour la production du rapport financier au 30 septembre 2016 des Loisirs de Saint-Sébastien. **ADOPTÉE.**

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

A) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la M.R.C. du Haut-Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE :

2016-10-157 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la M.R.C. du Haut-Richelieu. ADOPTÉE.

B) RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale pour les services d'entraides incendies entre les municipalités de Venise-en-Québec, Clarenceville/Noyan, Henryville et Saint-Sébastien;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente doit être renouvelée en juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE des modifications de l'entente doivent être demandées au moins 6 mois avant son renouvellement;

EN CONSÉQUENCE :

2016-10-158 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal de Saint-Sébastien veut renégocier l'entente intermunicipale pour les services d'entraides incendies;

QU'une date de rencontre soit déterminée dans les délais prescrits;

QUE la directrice générale transmette cette résolution aux municipalités concernées par ladite entente. ADOPTÉE.

C) ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE L'AN 6 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 22 juillet 2010;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier *Excel* pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique) ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités-AN 6 (22 juillet 2015 au 21 juillet 2016) a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Sébastien;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Sébastien ont pris connaissance dudit rapport;

EN CONSÉQUENCE :

2016-10-159 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien adopte le rapport annuel d'activités-An 6, en lien avec le Schéma de couverture de risques en matière de

sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique. **ADOPTÉE.**

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun dossier à traiter

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) OCTROI DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien a fait des appels d'offres sur invitation le 12 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE trois compagnies ont transmis leur soumission à la date et l'heure requis dans l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE :

2016-10-160 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le contrat pour le déneigement et l'entretien des stationnements municipaux pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018, conformément à la soumission datée du 23 septembre 2016, au montant de 5 702.76\$ (taxes incluses), soit octroyé à M. Robert Bourgeois, considérant qu'elle s'est avérée être la soumission la plus basse conforme. **ADOPTÉE.**

B) OCTROI DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien a fait des appels d'offres sur invitation le 12 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE deux compagnies ont transmis leur soumission à la date et l'heure requis dans l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE :

2016-10-161 Il est proposé par M. Ghislain Provost, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le contrat pour le déneigement et l'entretien du réseau routier municipal pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018, conformément à la soumission datée du 27 septembre 2016, au montant de 83 385.16\$ (taxes incluses), soit octroyé à la compagnie B. Frégeau & fils inc., considérant qu'elle s'est avérée être la soumission la plus basse conforme;

QUE le déneigement de la montée Roy n'a pas été retenu. **ADOPTÉE.**

C) CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LA MONTÉE ROY

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Venise-en-Québec et de Saint-Sébastien ont fait des appels d'offres individuelles pour le déneigement de la montée Roy;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue à la municipalité de Venise-en-Québec s'est avérée être la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE :

2016-10-162 Il est proposé par M. Ghislain Provost, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le déneigement soit effectué par l'entrepreneur désigné par la municipalité de Venise-en-Québec au montant de 787.41\$ par an pour les 3 prochaines années. **ADOPTÉE.**

D) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'ENSEIGNES DE VOIRIE

2016-10-163 Il est proposé par M. Ghislain Provost, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 410.00\$ soit autorisée pour l'achat d'enseignes de voirie. **ADOPTÉE.**

E) PROGRAMMATION DE LA TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Sébastien a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Sébastien doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

2016-10-164 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Sébastien s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Saint-Sébastien s'engage à être seule responsable et à décharger le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité de Saint-Sébastien approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité de Saint-Sébastien s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28.00\$ par habitant par année, soit un total de 140.00\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

QUE la Municipalité de Saint-Sébastien s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Sébastien atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux jusqu'au 31 mars prochain. **ADOPTÉE.**

F) FIN DES TRAVAUX – PAARRM 2016-2017

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) a été faite le 3 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a accordé une subvention de 11 000.00\$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction et/ou amélioration des chaussées de la montée Roy et de la montée Lamoureux ont été effectués tels que décrits au formulaire de demande de subvention dudit programme;

EN CONSÉQUENCE :

2016-10-165 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal de Saint-Sébastien approuve les dépenses pour les travaux de construction et/ou amélioration des chaussées de la montée Roy et de la montée Lamoureux pour un montant subventionné de 11 000.00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué. **ADOPTÉE.**

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) MANDAT 2017 POUR LES SERVICES JURIDIQUES ADMINISTRATIFS

CONSIDÉRANT QUE Monty Sylvestre Conseillers juridiques inc. est le cabinet mandaté par la municipalité depuis plusieurs années pour la consultation et l'accompagnement professionnels des dossiers juridiques au niveau de l'administration général;

CONSIDÉRANT l'offre de services daté du 29 août 2016 de ce cabinet;

CONSIDÉRANT QUE la confiance de travail est établie et que les services offerts conviennent très bien à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

2016-10-166 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 selon les termes de l'offre du 29 août 2016;

QUE le conseil municipal demande que Me Marie-Claude Veilleux soit l'avocate désignée pour notre municipalité. **ADOPTÉE.**

B) DEMANDE DE SALLE GRATUITE POUR LA FABRIQUE ET L'ÂGE D'OR

2016-10-167 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la location de la salle gratuitement pour l'activité du 27 novembre 2016 organisé par les membres de la Fabrique et l'Âge d'Or de Saint-Sébastien. **ADOPTÉE.**

10. VARIA

Un suivi sur le projet de rénovation de l'aréna de Bedford est discuté entre les membres du conseil.

11. COURRIER

Lette datée du 7 septembre 2016 du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports informant le conseil municipal que la responsabilité de l'entretien, la réparation et de la construction de trottoirs relève entièrement de la municipalité, même si le trottoir à réparer est sur le réseau du Ministère, mais que la municipalité doit tout de même obtenir une permission de voirie auprès du Centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu du MTMDET avant d'effectuer les travaux.

12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-10-168 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20 h 37. ADOPTÉE.

Martin Thibert,
Maire

Manon Donais,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

